

ÉNERGIE SAGUENAY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire

présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par

Delphine Marchand-Roy

22 octobre 2020

Au président, M. Denis Bergeron
Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour, je m'appelle Delphine Marchand-Roy. Le projet de la compagnie GNL me préoccupe grandement, je m'oppose fermement à celui-ci qui va avoir des conséquences nuisibles autant pour l'environnement, les résidents du Québec ainsi que l'économie québécoise.

Premièrement, le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel aura de lourde conséquence sur l'environnement. Celui-ci est incompatible avec la gestion de la crise climatique au Québec, qui est bel et bien réelle. D'autant plus que cela interfère avec la survie d'une espèce menacée : le béluga.

Deuxièmement, le projet en soi va à contresens des volontés et de la sécurité des habitants du Saguenay. En effet, la fracturation hydraulique (la technique d'extraction utilisée pour le gaz pour alimenter l'usine de liquéfaction) accroît les cas de leucémie, de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes.

Troisièmement, l'initiative ne contribue aucunement à l'économie québécoise. En ce sens, la vaste majorité des investissements de GNL/Gazoduc iraient à l'extérieur du Québec puisque les promoteurs et promotrices sont américain-es et que le gaz proviendrait de l'Alberta. De plus, les investisseur-ses du projet sont installé-es dans des paradis fiscaux, et les retombées fiscales pour le Québec sont minimales.

Delphine Marchand-Roy